République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 janvier 2017

AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°9 DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 janvier 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations:

Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL à Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Isabelle ALIAGA à M.

Louis VILLARE

Excusés:

M. Gérard CABELLO, Mme Florence QUINONERO, Madame Evelyne GELLY

Absents:

M. René GOMEZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Bernard GOUZIN

Quorum: 23	Présents : 32	Votants : 36	Pour 35
			Contre I
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les articles L.1612-1, L.2311-3 let II, R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans les orientations et objectifs suivants du Projet de Territoire :

- Orientation n° I : « S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi »,
- Objectif Stratégique n°2 : « Construire un écosystème local favorable au développement économique et à l'emploi »,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la Communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

CONSIDERANT que cette autorisation de programme est présentée dans le tableau ci-dessous avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- de voter l'autorisation de programme n°9 d'un montant total de 750 000€ pour le développement numérique dans les communes pour la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :
- Equipements numériques dans les communes (fonds de concours, acquisitions, aménagements...) :
- o Coût total : 750 000€
- o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC		CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020		Recettes estimées
Equipements numériques dans les communes								
(opé1075)	750 000		425 000	110 000	110 000	105 000		0
Total	750 000	0	425 000	110 000	110 000	105 000	0	О

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1422 le 24/01/17 Publication le 24/01/17

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 24/01/17

|dentifiant de l'acte : 034-243400694-20170123-lmc195655-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

